



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
DU PAYS DE MONTBELIARD

FFSA

33^{ème} Course de Côte Colombier Fontaine 13 mai 2010

REGLEMENT



REGLEMENT PARTICULIER
33^{ème} COURSE DE COTE
COLOMBIER-FONTAINE
Jeudi 13 MAI 2010

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE du Pays de Montbéliard organise le jeudi 13 mai 2010 avec le concours de la municipalité de Colombier-Fontaine une épreuve automobile de course de côte régionale dénommée : 33^{ème} Course de Côte Régionale de Colombier-Fontaine

Cette épreuve compte pour : la Coupe de France de Course de Côte et le Challenge du Comité Régional Bourgogne Franche-Comté 2010.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro 14 en date du 17/02/10 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R 96 en date du 24/02/10

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS :

| | | | |
|--|------------------------|------------------|-------|
| Président du Collège des Commissaires Sportifs | M Denis DUROC | Licence n°147050 | 04/05 |
| Commissaire Sportif | M Régis BOITEUX | Licence n°11046 | 04/11 |
| Commissaire Sportif | M Claude PETOT | Licence n°3614 | 04/09 |
| Directeur de Course | M Alain VOILLAT | Licence n°1912 | 04/05 |
| Directeur de Course Adjoint | M Gérard FINQUEL | Licence n°1913 | 04/05 |
| Commissaire Technique Responsable | M Jean Louis REVERCHON | Licence n°6835 | 04/09 |
| Commissaire Technique | M André LALLEMAND | Licence n°5 5989 | 04/11 |
| Commissaire Technique | M Nicolas GUERANGER | Licence n°173668 | 04/11 |
| Commissaire Technique | M Alain WIDMER | Licence n°122624 | 04/11 |
| Chargés des relations avec les concurrents | Mme Martine REVERCHON | Licence n°14505 | 04/09 |
| Chargé des Commissaires de route | M Jean Marie SIMONIN | Licence n°3624 | 04/11 |
| Chronométreurs | ASA Franche-Comté | | |

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le jeudi 6 Mai 2010 à minuit (cachet de la poste faisant foi)

Publication de la liste des engagés le 10 mai 2010 sur le site internet : www.asapm.fr

Vérifications administratives le 13 mai 2010 de 7h00 à 9h30

Vérifications techniques le 13 mai 2010 de 7h15 à 9h45

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 10h00 parc départ à la carrière du bas

Essais non chronométrés le 13 mai 2010 de 9h00 à 10h15

Essais chronométrés le 13 mai 2010 de 10h30 à 12h00

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 9h50

Course

- o 1^{ère} montée le 13 mai à partir de 13h00
- o 2^{ème} montée le 13 mai à partir de 14h45
- o 3^{ème} montée le 13 mai à partir de 16h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le 13 mai 2010 30 minutes après la fin du délai de réclamation.

Les chèques seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant l'épreuve.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 13 mai 2010 à 8h00 à la caravane de départ.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 13 mai 2010 de 7h00 à 9h30 à la carrière du bas à Colombier

Vérifications techniques le 13 mai 2010 de 7h15 à 9h45 à la carrière du bas à Colombier

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

LANCHY rue des Lûmes à l'Isle sur le Doubs

Taux horaire de la main-d'œuvre : 45 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 13 mai à 9h45.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 13 mai à 10 heures.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mr BOITEUX Régis 24 rue de la maisonnette 70400 CHAVANNE

jusqu'au jeudi 6 Mai 2010 à minuit (cachet de la poste faisant foi)

Les frais de participation sont fixés à 320 €, réduits à 160 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et **140 €** pour les membres de l'ASA Pays de Montbéliard.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 55, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

FORFAIT : Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre, fax ou email 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation à l'adresse suivante :

ASA PAYS DE MONTBELIARD B.P 65284 25205 Montbéliard Cedex

Téléphone : 06.80.22.32.39 ou 03.81.93.11.93 **Fax** : 03.81.93.11.93 **Email** : asapm25@wanadoo.fr

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2.7. ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : 350 m après le carrefour avec la D265 (carrière à gauche)

Arrivée : 100 m avant le chemin forestier à gauche

Longueur du parcours : 1350 m

Modalités de retour au départ : soit par convoi, soit par la route contournant le secteur.

Parc de départ : Carrière du Bas à Colombier-Fontaine

Parc d'arrivée : Champs à 200 m après l'arrivée

6.2P. ROUTE DE COURSE

Départ sur la D123 (carrière à gauche)

Arrivée 100m avant le chemin forestier

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : carrière du bas jusqu'à ligne de départ. Les conducteurs devront se ranger en file dans la zone prévue à cet effet au plus tard 10 minutes avant l'heure de départ. Le conducteur qui ne se sera pas présenter dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrent sera situé sur la RD 123, sur le coté droit de la route, depuis Villars sous Ecot et avant Colombier-Fontaine, l'accès depuis Colombier-Fontaine par la rue du Graverot est interdit.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé parc d'arrivée

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : à Colombier-Fontaine (Carrière du Bas)
- pendant les essais et la course au parc départ : 50 m avant le départ
- pendant le délai de réclamation après l’arrivée, au parc fermé d’arrivée (Carrière du Bas)

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra :

Lieu : au départ de la course

Téléphone permanence n°06.80.22.32.39

Centre de secours le plus proche : Montbéliard - Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L’EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Briefing écrit

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms: départ aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

Le classement s’effectuera sur la meilleure montée des manches

Le classement provisoire sera affiché 15 minutes après l’arrivée du dernier concurrent, Carrière du bas et seront établis de la façon suivante :

1 classement général

1 classement général féminin

1 classement pour chacun des groupes

1 classement par classe

1 classement général, féminin, groupe, classe sera édité sans les pilotes prioritaires.

ARTICLE 10P. PRIX

| SCRATCH | | GROUPE | | CLASSE | | DAME | |
|---------|-------|--------|------|--------|-------|-----------------|---------------------|
| | | | | | | | Si + de 3 féminines |
| 1er | 220 € | 1er | 60 € | 1er | 100 € | 1 ^{re} | 60 € |
| 2ème | 180 € | 2ème | 40 € | 2ème | 60 € | | Si - de 3 féminines |
| 3ème | 120 € | 3ème | 20 € | 3ème | 30 € | 1 ^{re} | 30 € |
| 4ème | 60 € | | | 4ème | 20 € | | |
| 5ème | 30 € | | | 5ème | 10 € | | |

| CLASSE | |
|--------|---|
| | Le 2 ^{ème} prix sera attribué si 5 partants minimum dans la classe |
| | Le 3 ^{ème} prix sera attribué si 10 partants minimum dans la classe |
| | Le 4 ^{ème} prix sera attribué si 15 partants minimum dans la classe |
| | Le 5 ^{ème} prix sera attribué si 20 partants minimum dans la classe |
| | Au cas où une classe ne réunirait pas 3 partants, les prix seront diminués de 50% |

ARTICLE 10.3p. COUPES

Scratch 1 coupe aux 5 premiers

Classe 1 coupe par tranche de 4 partants

Dame 1 coupe par tranche de 3 partantes

+ de 3 partantes

Groupe et classe : coupes non cumulables (restant à la disposition de l’organisateur)

Un ou plusieurs commissaires seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le 13 mai 2010, 30 minutes après la fin du délai de réclamation, à la salle Baumann à Colombier-Fontaine.